

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT DEMI-PENSION/INTERNAT :

Les frais d'hébergement adoptés par le Conseil Régional de Normandie sont arrêtés **sur la base d'un forfait annuel payable trimestriellement.**

Les tarifs sont fonction des jours réels de fonctionnement du restaurant scolaire répartis en trimestres inégaux (grille des tarifs ci-dessous).

Deux forfaits de demi-pension sont proposés :

- 5 jours du lundi au vendredi.
 - 4 jours lundi-mardi-jeudi-vendredi.
- Et un forfait internat 4 nuits/semaine.

A réception de l'« Avis aux familles » adressé chaque trimestre par mail, le paiement s'effectue:

1°) par télépaiement : en ligne par carte bancaire via le site ENT l'Educ de Normandie rubrique télé-services (se munir de votre identifiant « parent » communiqué par le lycée).

2°) par virement au compte trésor de l'Agent Comptable. Numéro de compte :
FR76 1007 1140 0000 0010 0111 047 TRPUFRP1

3°) éventuellement par chèque ou en espèces

Vous avez la possibilité de réaliser des paiements partiels, ce qui vous permet d'échelonner vos dépenses. Toutefois, la créance devra être éteinte à la fin du trimestre concerné. Des relances amiables vous seront envoyées tant que la créance n'est pas totalement éteinte. **A noter : le télépaiement permet de fractionner les versements.**

Le montant de la pension ou de la demi-pension est systématiquement diminué :

- du montant de parts de bourses et de certaines primes,
- des remises d'ordre accordées de droit : sortie/voyage scolaire, exclusion, fermeture du service de restauration et d'hébergement, stages en entreprise.

Les remises pour maladie/événements familiaux sont prises en compte pour plus de 15 jours consécutifs d'absence en période scolaire et acceptées sous réserve d'une demande justifiée adressée à Madame La Provisseure.

Si vous rencontrez des difficultés d'ordre matériel ou financier concernant la scolarité ou l'hébergement de votre enfant, vous devez prendre contact avec Mme Camille THOMAS Assistante Sociale Scolaire du lycée. Des aides peuvent être attribuées au titre des Fonds Sociaux.

CHANGEMENT DE REGIME

Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité et tout changement de régime en cours de trimestre est exclu sauf circonstances particulières.

Le changement de régime sera accepté sous réserve d'une demande écrite adressée à Madame la Provisseure 15 jours avant le début du trimestre intéressé (mi-décembre, mi-mars).

LA CARTE DE SELF

Cette carte magnétique est strictement personnelle et ne peut être « prêtée » sous aucun prétexte. **Elle sera obligatoirement présentée à chaque repas, son oubli ne peut avoir qu'un caractère exceptionnel.**

Distribuée gratuitement à chaque nouvel élève interne ou demi-pensionnaire, sa perte ou sa détérioration entraînera son remplacement facturé 8.00€.

ELEVES (LYCEENS/BTS) SOUS STATUT-SCOLAIRE :

TARIFS 2023/2024	1 ^{er} trimestre 04/09 au 22/12 2023	2 ^{ème} trimestre 08/01 au 29/03 2024	3 ^{ème} trimestre 02/04 au 05/07 2024	TOTAL 2023/2024	TARIF JOURNALIER MOYEN
Demi-Pension 5 jours 5 jours/semaine	225.40€	161.00€	177.10€	563,50€	3,22€
Demi-Pension 4 jours* 4 jours/semaine	192.64€	137.60€	151.36€	481,60€	3,44€
Internat 4 nuits 4 nuits/semaine	572.60€	409.00€	449.90€	1431,50€	8,18€

**DP 4 jours de référence : lundi, mardi, jeudi, vendredi*

Classes à emploi du temps particulier CAPP/MCTS :

-Internat : forfait 3 nuits lundi, mardi, mercredi

1024,80 €/an, tarif journalier 7,32€ : 409.92€/292.80€/322.08€

-Demi-pension: forfait 3 jours lundi, mardi, mercredi

384,30€/an, tarif journalier 3,66€ : 153.72€/109.80€/120.78€

ELEVES (LYCENS/BTS) APPRENTIS :

TARIFS 2023/2024	1 ^{er} trimestre 04/09 au 22/12 2023	2 ^{ème} trimestre 08/01 au 29/03 2024	3 ^{ème} trimestre 02/04 au 05/07 2024	TOTAL 2023/2024	TARIF JOURNALIER MOYEN
Demi-Pension 5 jours 5 jours/semaine	287,00€	205,00€	225,50€	717.50€	4,10€
Demi-Pension 4 jours* 4 jours/semaine	229,60€	164,00€	180,40€	574,00€	4,10€
Internat 4 nuits 4 nuits/semaine	939,40€	671,00€	738,10€	2348.50€	13,42€

**DP 4 jours de référence : lundi, mardi, jeudi, vendredi*

Classes à emploi du temps particulier CAPP/MCTS :

-Internat : forfait 3 nuits lundi, mardi, mercredi

1878.80 €/an, tarif journalier 13,42€ : 751,52€/536,80€/590,48€

-Demi-pension: forfait 3 jours lundi, mardi, mercredi

430,50€/an, tarif journalier 4,10€ : 172,20€/123,00€/135,30€

Tous les tarifs font l'objet de remise d'ordre au réel/trimestre pour les périodes en entreprises (si pas d'hébergement au lycée pendant celles-ci).